MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 58

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202658-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
17/04/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 27
Présents	 23
Votants	 27

Objet :

FONCIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT – Jeannick MÉNARD – Chloé GEFFRAY – Vincent MAHÉ – Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Laurence MOREL – Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE – Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Antoine LAGNEAU
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Madame Catherine ROBIN donne procuration à Mme Véronique POITEVIN
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Monsieur Alexandre GAILLARD

2026. 58 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles YD 356 – 357 - 360 – 361 – 364 – 365 – 368 - 369

Monsieur Joël CRUBLET, Adjoint en charge de l'urbanisme, indique à l'Assemblée que Maître Gwenolé CAROFF, notaire à REDON (35), a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne les parcelles suivantes :

Référence cadastrale		Superficie	Adresse
Section	Numéro		
YD	356	6078 m²	Parc d'activité Tournebride 2
YD	357	3003 m²	
YD	360	350 m²	
YD	361	2775 m²	
YD	364	3695 m²	
YD	365	3309 m²	
YD	368	3092 m²	
YD	369	5870 m²	
Superficie totale		**28 172 M²**	

Terrain non bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire
Marie-Laure PONDARD